

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID: 033-213300775-20230424-2023_48-DE

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 18/04/2023

Membres:

En exercice

19

Présents :

15

Votants:

18

Date d'affichage: 25/04/2023

Date de publication :

25/04/2023

Le 24 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

<u>Étaient représentées</u>: Anne-Marie CAUSSÉ par Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER

par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

<u>Absente</u>: Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2023-48

<u>OBJET</u>: Demande d'aide financière auprès du SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé

Le SDEEG peut octroyer une avance remboursable dont le plafond maximum de l'opération finançable est fixé à 60 000 € HT par an sans pouvoir dépasser un montant global cumulé de 180 000 € HT d'encours de la collectivité auprès du SDEEG.

La Commune avait activé jusqu'à présent ces 3 avances dont le remboursement de la 1ère vient de s'éteindre. Une demande d'aide financière de 59 780,62 € HT est sollicitée auprès du SDEEG pour :

- la rénovation d'armoires de commande pour la coupure nocturne (31 979,18 € HT),
- le renouvellement du matériel hors service (3 650,24 € HT),
- le renouvellement de 58 lanternes énergivores (24 151,20 € HT).

Le montant des frais de maîtrise d'œuvre sont estimés à 6 575,87 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- solliciter une aide financière de 59 780,62 € HT auprès du SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé,
- autoriser M. le Maire à signer les devis de travaux tels que présentés ci-avant,
- autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

<u>POUR</u>: 18 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20230424-2023_48-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 24 avril 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY